

PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT de l'engagement bénévole en loisir et en sport



L'engagement qui fait
du bien

Bénévolat en
loisir et en sport

QUESTIONS ET RÉPONSES

sur *les engagements et implications*

en adhérant au PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE
L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT

2014-2018

PROGRAMME de soutien au DÉVELOPPEMENT
de l'engagement bénévole en *loisir* et en *sport*



 Loisir et Sport
Montérégie

... QUESTIONS ET RÉPONSES sur *les engagements et implications* en adhérant au
PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT

A- En quoi consiste le programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport?

LOISIR ET SPORT MONTRÉGIE (LSM) propose le présent PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT¹ car le bénévolat est une caractéristique propre du loisir public et que bien qu'il soit plus difficile aujourd'hui de recruter des bénévoles, leur présence est encore indispensable pour offrir des activités de loisir variées et de qualité. Via ce programme, LSM propose des soutiens et des services aux responsables d'organisations, et à ceux qui les soutiennent, afin que leurs bénévoles œuvrent dans un environnement favorable les motivant à poursuivre leur engagement. Ce programme, d'une durée de quatre ans (2014 – 2018), est une initiative de LSM, laquelle est rendue possible grâce entre autres, à la contribution financière de la Conférence régionale des élus de la Montérégie Est.

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE?

Le programme proposé par LSM est principalement un mouvement visant à engager les acteurs et partenaires des secteurs municipal et associatif à reconnaître le renouvellement de l'engagement bénévole comme une préoccupation importante, d'améliorer ensemble nos processus de soutien au renouvellement de l'engagement bénévole et d'accorder aux organisations de bénévoles des soutiens visant l'adaptation des pratiques de recrutement au bénévolat contemporain.

QUI DOIT SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE EN LOISIR ET EN SPORT?

La structure de fonctionnement du système de production de biens et services en loisir au Québec se définit et se développe selon un modèle en réseau de citoyens. Les citoyens, seuls ou regroupés en associations affinitaires, sont et doivent être les premiers acteurs de leurs loisirs. L'organisation et la prestation des services publics doivent converger vers ce principe fondamental.

Au palier local : La municipalité est généralement reconnue comme pourvoyeur d'espaces, d'équipements et de soutien professionnel et financier. Par ce rôle de soutien, *la municipalité est la première ciblée comme partenaire au présent programme* afin de soutenir le développement de l'engagement bénévole de sa communauté. En fonction de la dynamique de la vie associative et bénévole de sa communauté, la municipalité qui adhère au programme pourra associer les organismes du milieu associatif, privé ou public qu'elle juge les plus aptes à agir en vue du développement de l'engagement bénévole.

Au palier régional : *D'une part, il existe plusieurs associations régionales* lesquelles regroupent des représentants d'associations ou de clubs locaux. *Les associations régionales sont aussi des partenaires ciblés* par le présent programme afin de soutenir le développement de l'engagement bénévole de leur association, en collaboration ou non, avec les associations locales qui les composent. En fonction de la dynamique de la vie associative et bénévole de son secteur d'activités, l'association régionale qui adhère au programme pourra associer les organismes du milieu associatif, privé ou public qu'elle juge les plus aptes à agir en vue du développement de l'engagement bénévole.

D'autre part, LSM a entre autres, comme mandat dans le cadre de sa mission régionale, de soutenir le développement de l'engagement bénévole de son secteur en fournissant des services aux acteurs de première ligne que sont les municipalités et les organisations régionales de loisir et de sport.

¹ Lien vers le Programme de soutien au développement de l'engagement bénévole en loisir et en sport de la Montérégie : http://www.loisir.qc.ca/114/docs/Benevolat/Programme_soutien_developpement_benevolat_loisir_sport.pdf

B- En quoi consistent les engagements des organismes et les soutiens offerts par L. S. M.?

Afin de participer au programme proposé par LSM, les organisations municipales et régionales doivent obtenir une résolution de leur organisation respective les autorisant à signer la Déclaration en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole et à nommer une personne responsable pour le suivi annuel.

QU'EST-CE QUE LA DÉCLARATION EN FAVEUR DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE²?

La **DÉCLARATION** en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole est un certificat de reconnaissance de grandeur 12 x 18 pouces symbolisant l'importance accordée par son signataire au renouvellement de l'engagement bénévole. En signant cette **DÉCLARATION**, d'une part, l'organisation reconnaît au loisir public ses principales contributions et ses bénéfiques, lesquels sont issus de la Déclaration de Québec en loisir³. D'autre part, l'organisme signataire reconnaît à l'engagement bénévole, ses principales contributions et ses bénéfiques au développement des collectivités et des individus, ces derniers ayant été définis en 2012 par plus de 80 acteurs et partenaires du loisir en Montérégie. Finalement, sur ce certificat, les principaux engagements de l'organisme signataire y sont identifiés, ces derniers sont présentés dans les pages qui suivent.

ENGAGEMENTS DES ORGANISMES

- Signer et afficher publiquement la Déclaration en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole et du même coup, l'intention d'accorder aux organisations de bénévoles, des soutiens visant l'adaptation des pratiques de recrutement au bénévolat contemporain.

SOUTIEN DE LSM

- Faire signer la Déclaration en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole par les organisations participantes, l'encadrer et la remettre lors de l'événement annuel de visibilité et de reconnaissance. LSM en assumera les frais dans le cadre de sa mission régionale.
- Tenir un événement annuel de visibilité et de reconnaissance des organisations participantes au programme.
- Remise de la distinction annuelle du Prix Claude Marchesseault à une organisation qui soutient de façon particulière le développement de l'engagement bénévole (visibilité ou adaptation des pratiques de gestion et de recrutement des bénévoles).

² Lien vers la Déclaration en faveur du soutien au développement de l'engagement bénévole : http://www.loisir.qc.ca/114/docs_Benevolat/Declaration_faveur_soutien_engagement_benevole.pdf

³ Réunis du 6 au 10 octobre 2008, dans la ville de Québec, les participants au 10^{ième} congrès de l'Organisation mondiale du loisir (OML), venus de plus de soixante-dix pays et des cinq continents, ont débattu du loisir comme déterminant du développement durable des communautés. Au terme de ces assises, les participants ont adopté la Déclaration de Québec laquelle énonce que « Le loisir exerce un rôle essentiel au développement des communautés. »

1- Adhérer à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles et en faire l'affichage aux lieux et endroits où des bénévoles s'engagent⁴;

La Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles est une affiche de grandeur 18 x 24 pouces sur laquelle y sont inscrits 29 différents articles, sous les rubriques suivantes : vision du bénévolat, valeurs des organisations, devoirs de l'organisation bénévole, droits des organisations, droits des bénévoles et devoirs des bénévoles. Sous chacune de ces rubriques, on y retrouve différentes balises qui guident les organisations afin d'une part, de maintenir et développer le bénévolat et d'autre part, de recruter, soutenir et encadrer les bénévoles.

Cette Charte est issue du Cadre d'éthique des bénévoles et des organisations de bénévoles⁵. Ce cadre proposé par l'Observatoire Québécois du loisir (OQL) se nourrit de plus de dix ans de recherche et d'échanges auprès des bénévoles, des organismes et des professionnels en loisir et d'une analyse du cadre légal dans lequel évoluent les organisations. **Ce cadre n'a que la prétention d'être une référence et non une norme.** À cette fin, une organisation pourra utiliser ce cadre comme un guide en vue d'améliorer différents aspects de la gestion des bénévoles, de la gouvernance des organisations de bénévoles et des communications de ces derniers dans la communauté.

ENGAGEMENTS DES ORGANISMES

- Afficher la Charte aux lieux et endroits où des bénévoles s'engagent afin de présenter aux utilisateurs de services bénévoles, le sens de l'engagement bénévole, les valeurs qui animent les bénévoles ainsi que les valeurs, les obligations et les attentes légitimes de l'organisation bénévole et de ses membres.
- Utiliser la Charte et le Cadre de référence comme un guide permettant d'améliorer l'encadrement des bénévoles, la gestion des organisations et / ou la gouvernance de ces dernières.

SOUTIEN DE LSM

- Remettre aux organisations le nombre requis d'affiches en fonction des besoins (basés sur le nombre de lieux et endroits). LSM en assumera les frais dans le cadre de sa mission régionale.

2. Diffuser auprès des organisations de bénévoles, les outils et ressources du «Portail en gestion des bénévoles» et en faciliter leur utilisation ;

Les faits et les données soutenant les 29 articles du précédent cadre sont exposés par des fiches disponibles sur le « Portail des gestionnaires et des bénévoles »⁶. Le « Portail des gestionnaires de bénévoles » est un site Internet rassemblant plusieurs informations pertinentes pour ceux qui œuvrent auprès des bénévoles. Un Portail pouvant s'adresser à la fois aux professionnels, aux gestionnaires de bénévoles et aux bénévoles eux-mêmes.

⁴ Lien vers la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles : http://www.loisir.qc.ca/114/docs_Benevolat/Charte_benevolat_organisations_de_benevoles.pdf

⁵ Pour accéder au Cadre d'éthique des bénévoles et des organisations de bénévoles : http://www.loisir.qc.ca/114/docs_Benevolat/Cadre_ethique_benevolesetorganisationsdebenevoles.pdf

⁶ Pour accéder au Portail en gestion des bénévoles www.uqtr.ca/oqlbenevolat.

ENGAGEMENTS DES ORGANISMES	SOUTIEN DE LSM
<ul style="list-style-type: none"> – Intégrer sur son site internet (s'il y a lieu) le « bouton lien » vers le Portail en gestion des bénévoles. – Diffuser aux organismes bénévoles, les informations transmises par LSM portant sur le Portail en gestion des bénévoles. 	<ul style="list-style-type: none"> – Fournir aux organisations qui ont une page internet, le « bouton lien » vers le Portail en gestion des bénévoles. – Proposer un mode d'emploi du Portail et présenter annuellement les fiches d'information sur les différents outils disponibles du Portail.

3. Rendre visible l'engagement bénévole pour qu'il devienne attractif aux yeux des citoyens⁷;

Si on cherche à comprendre l'essoufflement des bénévoles, il y a bien sûr des tâches trop lourdes, mais surtout, c'est la non-reconnaissance de la part des participants ou de ceux à qui s'adresse l'action bénévole, « les bénéficiaires », qui démotive le plus. Depuis que « l'approche client » a pris une grande place dans la livraison de services en loisir, les bénéficiaires considèrent plus les bénévoles comme des employés non payés et oublient que ce sont « des voisins » et que leur geste est convivial plus que « professionnel ».

La promotion et la reconnaissance de la spécificité des bénévoles et l'affirmation de leurs intérêts deviennent prioritaires. Il faut donc sensibiliser la population et les décideurs aux contributions et bénéfices de l'organisation bénévole du loisir, au respect des bénévoles et aux causes que sert le loisir pour en assurer la visibilité. La diffusion de la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles est un des moyens pour rendre visible l'engagement bénévole; d'autres moyens peuvent être développés.

ENGAGEMENTS DES ORGANISMES	SOUTIEN DE LSM
<ul style="list-style-type: none"> – Utiliser les différents outils rendus disponibles par LSM et / ou en développer de nouveaux selon son contexte local. – Contribuer à l'identification et à la production de nouveaux outils (lors de l'événement annuel de réseautage et de formation), s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> – Fournir aux organisations différents outils de visibilité. – Consulter annuellement les organisations participantes sur les besoins de soutien en matière de visibilité de l'engagement bénévole. – Proposer et développer, s'il y a lieu, de nouveaux moyens de visibilité selon les intérêts et demandes des organisations.

4- Participer activement aux activités de réseautage ;

Une rencontre thématique sur le développement de l'engagement bénévole sera organisée annuellement. Ce rendez-vous d'automne permettra la mise en réseau des responsables des bénévoles et le partage des « bons coups » concernant la visibilité de l'engagement bénévole ainsi que l'adaptation des pratiques de gestion et de recrutement des bénévoles. Cette journée thématique coïncidera avec la tenue de la Soirée reconnaissance montréalaise en loisir et en sport, organisée par LSM. Lors de cette soirée, les nouvelles organisations participantes au programme recevront leur Déclaration signée et encadrée, soulignant leur engagement.

⁷ Pour accéder à la section soutien promotion visibilité : <http://www.loisir.qc.ca/114/114f.htm>



ENGAGEMENTS DES ORGANISMES	SOUTIEN DE LSM
<ul style="list-style-type: none"> – Déléguer une personne de son organisation afin de fournir les informations quant aux activités bénévoles (visibilité ou adaptation des pratiques de gestion et de recrutement des bénévoles) réalisées au cours de l'année. 	<ul style="list-style-type: none"> – Réaliser annuellement un bilan (quantitatif et qualitatif) des activités entreprises par les organisations. – Tenir une rencontre thématique annuelle. – Mise en place d'un comité de sélection et identification de l'organisation récipiendaire du <i>Prix Claude Marchesseault</i>.

5- Offrir un service d'accompagnement et de coaching des organisations ;

En matière de développement et de soutien des organisations bénévoles, de nouvelles compétences sont à développer (recevoir, attirer, organiser le recrutement et accueillir) afin que ces dernières puissent suivre les changements qui s'opèrent en bénévolat nouveau. La survie des organismes de loisir bénévole passera par la sensibilisation de ces derniers aux changements en cours, par la mobilisation et par la mise à la disponibilité de soutien visant leur autonomie. Cette sensibilisation passera soit par les professionnels du milieu municipal ou associatif en soutien des bénévoles ou via de l'information directe auprès des organisations de bénévoles.

À ce sujet, en 2014, LSM entend développer et offrir un service d'accompagnement et de coaching des organisations. Deux scénarios de livraison de ce service se présentent jusqu'à maintenant. Le premier, la formation de coachs provenant des municipalités ou des organisations de bénévoles, lesquels pourront personnellement « coacher » leurs organisations de bénévoles. Cette formation devrait être offerte annuellement et devrait se tenir sur deux journées. Cette formation est conditionnelle à une demande suffisante et pourrait être tarifée ou non dépendamment des ententes régionales convenues.

Le deuxième, un service « clé en main » aux organisations du milieu municipal ou associatif désirant recevoir ce service. Cette offre de coaching devrait être offerte dès 2014 et devrait comprendre une proposition de démarche nécessitant la tenue de quatre (4) rencontres (40 heures de soutien d'une valeur de 1 000\$). Cette offre de coaching par LSM est conditionnelle à la disponibilité de coachs et pourrait être tarifée ou non dépendamment des ententes régionales convenues.

ENGAGEMENTS DES ORGANISMES	SOUTIEN DE LSM
<ul style="list-style-type: none"> – L'utilisation de ce service n'est pas un engagement lié à la participation au programme proposé par LSM. À l'opposé, si une organisation veut profiter de ce service, un protocole d'entente sera convenu entre LSM et l'organisation. 	<ul style="list-style-type: none"> – Développer et rendre disponible aux organisations bénévoles, de l'information (fiche, rencontre d'information – formation) portant sur les changements en cours et les besoins d'adaptation. – Développer et rendre disponibles aux responsables des bénévoles (permanents et bénévoles) des outils de diagnostic des pratiques de recrutement et d'encadrement des bénévoles ainsi qu'une démarche de coaching des organisations. – Offrir annuellement une formation en coaching des organisations bénévoles à de futurs coachs. – Offrir un service « clé en main » de coaching (tarifiable ou non selon les ententes régionales convenues). – Évaluer l'offre de service de coaching (clé en main ou formation de coachs) et apporter les ajustements nécessaires à sa poursuite, s'il y a lieu.



C- Pourquoi un programme pour soutenir le développement de l'engagement bénévole ?

Le statu quo actuel en matière de recrutement de bénévoles ne fonctionne plus et les organismes qui font appel à des bénévoles doivent utiliser de nouvelles approches, malgré leurs ressources limitées, pour tenter de les attirer.

Les futurs retraités, les jeunes, le bénévolat d'entreprise et le bénévolat en famille, sont de nouveaux « terreaux modernes » d'engagement bénévole à développer. Ces bénévoles potentiels présentent un profil totalement différent des bénévoles actuels. Bien que ces derniers aient beaucoup à offrir aux organismes sans but lucratif, ils souhaitent sélectionner où et selon quelles modalités, ils vont s'impliquer. Pour ces raisons, les organismes doivent revoir leurs façons de faire en matière de recrutement et de gestion des bénévoles pour intéresser ces bénévoles potentiels au bénévolat et les inciter à maintenir leur engagement.

Les organisations ayant besoin de bénévoles pour maintenir leurs services, doivent fournir un cadre réceptif et offrir des actions suffisamment enrichissantes et stimulantes pour attirer et retenir ces bénévoles. Les organismes qui chercheront à obtenir les services des nouveaux bénévoles devront adapter leurs stratégies de marketing et de recrutement en fonction de ces groupes précis.

Les services rendus disponibles par LSM aux organisations qui s'engageront dans ce mouvement sont issus des besoins exprimés dans le cadre des travaux de consultation ayant mené à l'adoption en 2011, du Plan de développement en loisir de la Montérégie et du plan d'action en découlant.

Quels sont les changements affectant l'engagement bénévole et quelles sont les adaptations à apporter par les organisations de bénévoles?

Les motivations à s'engager sont de plus en plus personnelles et individualisées. Les bénévoles recherchent de plus en plus une expérience de qualité dans leur engagement.

Parmi les changements en cours, notons entre autres, la durée et la répartition du temps disponible plus sporadique et irrégulier, les valeurs, motifs et attentes derrière l'engagement, les causes à soutenir et les types d'organisations et finalement, le milieu de provenance des futurs bénévoles.

Les adaptations nécessaires, quant à elles, concernent entre autres le besoin de proposer des expériences d'engagement bénévole par projet (livrable), de fournir une idée claire de la tâche à réaliser, aux terreaux de recrutement de nouveaux bénévoles que sont les réseaux sociaux des bénévoles actuels, d'accueillir le bénévolat informel pratiqué en dehors des sphères « organisées », aux changements demandés par les nouveaux bénévoles (futurs retraités, les jeunes, le bénévolat en famille et en entreprise) et au besoin de ces derniers de se sentir personnellement touchés par la cause et par l'organisme avant de s'engager, à la cohabitation entre les « TLM » et les occasionnels et finalement, aux besoins de tous les bénévoles d'œuvrer dans une ambiance harmonieuse afin de vivre une expérience sociale, d'avoir du plaisir et de se sentir utiles et d'avoir les outils nécessaires pour réussir. Voilà ce qui distingue le bénévolat moderne du bénévolat classique.

